

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Investissements-d-avenir-le-secteur-de-l-energie>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Investissements d'avenir : le secteur de l'énergie grand bénéficiaire des aides de l'Ademe**

17 décembre 2017

Investissements d'avenir : le secteur de l'énergie grand bénéficiaire des aides de l'Ademe

L'Ademe dresse le bilan des aides qu'elle a versées au cours des sept premières années du Programme d'investissements d'avenir (PIA). Plus de 1 milliard d'euros d'aides ont bénéficié aux acteurs de la transition énergétique.



Depuis 2010, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) a lancé 85 appels à projets et appels à manifestation d'intérêt (AMI) dans le cadre du volet du Programme d'investissements d'avenir (PIA) opéré par l'Agence. Quelque 745 projets se sont partagés 2,5 milliards d'euros d'aides, pour un budget global des projets de 7,22 milliards d'euros, explique l'Ademe qui a publié le 12 décembre le bilan

<<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-30286-bilan-pia-2010-2017-ademe.pdf>> des PIA 1 et 2

<<https://www.actu-environnement.com/ae/news/investissements-avenir-manque-transition-ecologique-27083.php4>> pour la période 2010-2017. Le secteur énergétique a reçu près de la moitié des aides versées.

Les aides de l'Ademe sont essentiellement des avances remboursables (41% du total) et des subventions (37%). Les 22% restants sont constitués de prises de participations ou d'interventions en fonds propres. Le financement moyen est de 7,2 millions par projet, hors projets issus des "initiatives PME" et financement des réseaux de recharge pour véhicule électrique.

Soutien aux nouvelles filières renouvelables

Avec un peu plus de 1,1 milliard d'euros d'aides reçues, les énergies renouvelables, le stockage et les réseaux intelligents se sont taillés la part du lion. Quelque 187 projets, réunissant 396 partenaires pour un investissement total de 3,17 milliards d'euros, ont été sélectionnés via 28 appels à projets. Le secteur des énergies renouvelables est le principal bénéficiaire (82% des projets).

Les pouvoirs publics ont cherché à soutenir l'émergence de nouvelles filières (les énergies marines ainsi que l'hydrogène, par exemple) et rendre plus compétitives les filières plus matures (solaire ou éolien terrestre). Le raccordement au réseau électrique de l'hydrolienne <<https://www.actu-environnement.com/ae/news/hydrolien-ocean-mer-fleuve-technologies-28412.php4>> Sabella immergée au large d'Ouessant <<https://www.actu-environnement.com/ae/news/hydrolienne-sabella-ouessant-raccord-reseau-24824.php4>> (Finistère) est présenté par l'Ademe comme l'un des faits marquants du PIA en matière de renouvelables. S'agissant du stockage et des smart grids, l'Ademe a soutenu des expérimentations en conditions réelles, telles qu'un démonstrateur grandeur nature et permanent de partage d'énergie à l'échelle d'une zone d'activité économique (projet Smart ZAE, à Toulouse) ou le programme d'expérimentation européen sur les usages de l'énergie électrique testé auprès de 25.000 consommateurs et 40 sites tertiaires du Grand Lyon (Smart Electric Lyon).

Quatre-vingt-cinq réseaux de recharge pour véhicule électrique

Les transports et la mobilité sont les deuxièmes bénéficiaires du PIA. Ils ont reçu 902 millions d'euros, répartis sur 311 projets. Deux grands axes se dégagent : l'amélioration des performances énergétiques et environnementales des transports et la diffusion des nouveaux usages liés aux technologies de l'information. À noter que sur les 85 appels à projets et AMI lancés dans le domaine des transports, trois sont dédiés aux infrastructures de recharge pour véhicule électrique (Irve). Ils ont donné lieu à la sélection de 85 projets qui ont bénéficié en moyenne de 1 million d'euros chacun. Au total, plus de 15.000 points de charge sont financés dans le cadre du PIA.

Les projets liés à l'économie circulaire et aux déchets ont reçu 214 millions d'aides. Les 135 projets retenus ont concerné la plupart des grands thèmes du domaine, de l'écoconception au recyclage, en passant par l'économie de la fonctionnalité. Le bilan de l'Ademe dresse un focus sur les plastiques et présente trois projets qui participeront à "*relever le défi « 100% plastiques recyclés » à 2025*" : Machaon (recyclage des emballages de plastiques souples

ménagers), HPI (valorisation du polyvinyl butyral (PVB) utilisé dans les pare-brise automobiles et les vitrages feuilletés) et Funx (recyclage des big-bags agricoles). Les quelque 290 millions d'euros restants ont bénéficié aux projets du bâtiment, de l'industrie et de l'agriculture, ainsi que de la chimie du végétal. Cette catégorie hétéroclite couvre essentiellement des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique et environnementale.

Les PME ont reçu 582 millions d'euros

Par ailleurs, l'Ademe insiste sur la place des PME dans le dispositif. Sur les 745 projets soutenus, 322 sont portés par des petites entreprises, certaines ayant été lancées grâce au PIA. Globalement, les PME ont reçu 582 millions d'euros sur les 2,5 milliards d'euros d'aides distribués. Toutefois, ce constat est à nuancer en fonction des secteurs : dans le domaine de l'énergie, les grandes entreprises ont bénéficié de 75% des aides versées, alors que dans les domaines de l'économie circulaire, du bâtiment et de la chimie du végétal, ce sont les PME qui ont reçu 44% des fonds distribués. Le dispositif *"est particulièrement structurant pour les start-up et les PME, qui bénéficiaient depuis 2015 d'un dispositif spécifique « Initiative PME »"*, explique l'Agence. Ces initiatives sont au nombre de seize sur l'ensemble des 85 appels à manifestation d'intérêt et appels à projets du PIA.

Enfin, l'Ademe a été maintenue dans son rôle dans le cadre du PIA 3

<<https://www.actu-environnement.com/ae/news/plan-investissement-2018-2022-Pisani-Ferry-transition-ecologique-renovation-EnR-transports-29711.php4>> . Pour ce troisième volet, elle dispose d'une enveloppe de 1 milliard d'euros répartie entre des aides d'État (600 millions d'euros) et des fonds propres (400 millions d'euros). L'Agence soutiendra des démonstrateurs et des "territoires d'innovation de grande ambition". Elle lancera des concours d'innovation dédiés aux PME. Enfin, elle compte soutenir des projets coopératifs associant des entreprises et des instituts de recherche dans le domaine des transports et de la mobilité.

Philippe Collet, Rédacteur spécialisé